

<p>Relevé de conclusions de la réunion avec les élus du territoire de Caussade 10 mars 2020</p>
---

Liste des parlementaires et élus locaux présents :

- *Députés : Olivier Damaisin, Alexandre Freschi et Michel Lauzzana*
- *Sénatrice : Christine Bonfanti-Dossat*
- *Association des maires du Lot-et-Garonne : Jean Dionis du Séjour, président et maire d'Agen*
- *Conseil départemental du Lot-et-Garonne : Raymond Girardi, vice-président*

Conclusions :

1. Consensus sur le besoin avéré d'irrigation pour sécuriser les productions agricoles et soutenir l'étiage dans ce territoire mais aussi sur le caractère illégal de la retenue telle que construite actuellement.
2. Volonté partagée de « sortir par le haut » de cette situation sans transiger sur les enjeux de sécurité et de revenir dans la légalité sur ce dossier, en apaisant les tensions localement.
3. Cette « sortie par le haut » suppose de réinstaller une gouvernance partenariale associant services de l'Etat, agriculteurs, associations environnementales et élus autour de la préfète de département pour déboucher sur une contractualisation sur les besoins en eau, les volumes prélevables et les règles de partage de l'eau. Un nouveau dossier d'autorisation pour un ouvrage pertinent avec le dimensionnement approprié devra être déposé sur cette base.
4. A court terme, il est impératif de revenir à un niveau d'eau compatible avec un risque maîtrisé dans les prochaines semaines, validé par les services de l'Etat, et de mener des contrôles quotidiens par un bureau d'études agréé payé par la Chambre d'agriculture (qui a la responsabilité de la construction de l'ouvrage), sous le contrôle étroit de l'Etat (qui établira le plan de contrôle). A la moindre alerte remontée par le bureau d'études, les services de l'Etat interviendront sur site pour prendre toutes les mesures qui s'imposent.
5. A l'issue de l'été, l'ouvrage sera vidangé.
6. Une réunion sera tenue dans les prochains jours autour de la préfète de département, associant élus et chambre d'agriculture, afin d'inscrire cette feuille de route dans un texte partagé, engageant et signé par chacune des parties. Les élus s'engagent à œuvrer dans ce sens et à être les garants de la bonne mise en œuvre des engagements pris et du retour à la légalité.